

1

Introduction

Penda Mbow

«Hommes et femmes entre sphères publique et privée», le thème de l'Institut sur le genre (été 1998) se situe au cœur d'une problématique qui cristallise les mutations en cours au sein des sociétés africaines en cette fin du deuxième millénaire et début du troisième. C'est ainsi qu'en saisissant cette occasion, l'Institut n'a pas manqué de déterminer la place des relations de genre dans le processus de démocratisation en Afrique et les transformations qui interviennent sous l'effet de la crise et de la mondialisation dans la dialectique sphère publique/sphère privée.

On peut d'ailleurs considérer cette réflexion comme le prolongement et l'approfondissement de celui de 1997—«portant sur Hommes/Femmes et violence»—qui nous avait permis d'étudier les fondements de la violence faite aux femmes, ses caractéristiques et la manière dont cette violence structure les relations de genre sur la longue durée. Seulement dans la tâche qui nous était assignée, les choix des lauréats et l'approche méthodologique ont largement contribué à poser le véritable débat.

C'est ainsi que la pertinence du thème a stimulé la réflexion collective s'appuyant sur une multidisciplinarité ayant pour finalité la recherche/action. Que peut signifier la production de connaissances si elle n'a pas pour finalité le fait de peser sur le cours des événements? On peut avancer en effet qu'aujourd'hui, le champ ouvert par le dynamisme des femmes africaines et leur centralité dans la quête d'une démocratie participative et citoyenne sont des thèmes suffisamment vastes pour permettre une réflexion à la fois féconde et militante.

La présence des lauréats de sexe masculin, au nombre de trois, est certes limitée mais de façon générale, leurs propositions ont présenté un intérêt certain. Seulement tout en regrettant le fait qu'ils aient été moins bien préparés à l'approche de la problématique genre, leur évolution pendant les six semaines fut, cependant,

perceptible. La mixité demeure un atout de taille pour la transformation des mentalités.

L'autre innovation était d'ordre méthodologique. Pour éviter que l'animation de l'Institut ne se limite aux contributions des personnes ressources, nous avons estimé essentiel d'étudier des textes d'auteurs choisis en fonction du thème du jour pour combler certaines insuffisances. Les débats se sont articulés autour des thèmes suivants: sphères privée et publique ou la question de la citoyenneté chez la femme la dimension religieuse du débat enfin, la place de la femme dans la production culturelle comme enjeu.

Sphères privée et publique ou la question de la citoyenneté chez la femme

La définition même des pouvoirs féminins dans un contexte de sujétion et d'infériorité constituait l'enjeu central du thème. Fallait-il comprendre ces pouvoirs comme une autorité pleine et entière détenue par les femmes dans une sphère spécifique, une autorité d'ailleurs souvent exercée aux dépens d'autres femmes comme une participation limitée et minoritaire aux pouvoirs des hommes? comme des contre-pouvoirs ou alors séducteurs, secrets et illicites? ou encore comme une ré-appropriation et un détournement (qui est retournement contre le dominateur) des instruments symboliques qui instituent la domination masculine? La construction d'une périodisation propre de l'évolution du statut des femmes devait être envisagée pour mieux étudier les différentes modalités du pouvoir des femmes. C'est en démêlant les relations qu'elles entretiennent aussi bien avec les hommes que les unes avec les autres que l'on pouvait comprendre comment un pouvoir féminin [se construit à l'intérieur d'un système de rapports inégalitaires.

La réflexion doit aussi aider à comprendre pourquoi les femmes occupent plus ou moins d'espace au sein de la société, la *nature* de l'espace qu'elles peuvent occuper, la nature des titres au sein de cet espace car malgré les apparences, l'espace public est un espace où, sur le plan juridique, tous les membres de la communauté citoyenne ont les mêmes droits. Par conséquent, le tort fait aux femmes peut être pensé comme une contradiction du principe de l'égalité formelle de tous. De même, l'espace économique de la domination du salariat est l'espace où la femme, comme travailleuse, peut se séparer de son assignation domestique. Elle peut y construire une individualité autonome. Egalité démocratique et liberté salariale apparaissent donc comme la base de constitution du sujet féminin dans la sphère publique.

À ces données juridico-politiques et économiques, il fallait ajouter les modes de la sujétion et s'intéresser, surtout, à ce qui change, à ce qui rend pertinent un espoir en l'avenir des femmes, là où elles se révèlent, non comme des figurantes, mais comme des actrices du devenir de leurs sociétés. Ainsi, dans un but pédagogique, nous avons d'abord abordé les concepts suivants: patriarcat/matriarcat,

division sociale des rôles, économie domestique, pour ensuite aborder l'histoire des partages des occupations, et des rôles et des statuts, bref, l'ordre sexuel domestique, économique, juridique, politique qui définit autant d'assignations d'identités dans un ordre symbolique. Il a fallu enfin introduire la notion de scène publique, et faire une critique des déclarations égalitaires ou tout au moins, des *apparences de l'égalité*. À ce niveau, les débats sur la discrimination positive ont été particulièrement importants.

Il était évident que cette partie devait tenir compte des aspects universels. Faut-il rappeler que la démocratie, née en France de la Révolution, est politiquement sexuée? De cette contradiction entre égalité universelle et division sexuelle des pouvoirs naît le féminisme, agent décisif de la modernité. Le mouvement contemporain des femmes le prolonge et l'actualise. La question du/des pouvoir(s) est au cœur des rapports de sexe. Toute leur histoire devrait être écrite en fonction de l'articulation changeante de leurs formes de pouvoir, symboliques et réelles, théoriques et pratiques.

Voici quelques-unes des interrogations formulées: dans les sphères politique, économique, culturelle, familiale, les femmes ont-elles exercé un pouvoir? et quel pouvoir? d'influence ou de décision? leur quasi-absence du pouvoir politique signifie-t-elle indifférence ou exclusion? pour les femmes, quelles expériences, quels changements se sont produits de l'Antiquité à nos jours? y a-t-il une spécificité du politique?

Le contexte global de l'évolution des idées et de mouvements d'émancipation de la femme doit déboucher sur la conceptualisation de la place des femmes par les grandes théories politiques. Existe-t-il une connexion entre le socialisme et le féminisme? qu'en est-il du marxisme et de la contradiction secondaire posée par le féminisme? du libéralisme et des nouveaux droits? avec les personnes ressources, avons-nous réussi à appréhender la situation des femmes africaines? C'est à partir de cette série d'interrogations que quelques idées force ont été développées au cours de cet Institut.

Quelques sujets de réflexion

- *L'Africaine et la quête de la modernité*. Il s'agit là d'une conquête d'une position de sujet, la femme en tant qu'individu à part entière et citoyenne, la conquête d'une autonomie économique, juridique et symbolique par rapport aux pères et aux maris. Dans ce cadre l'attitude de la société dans sa globalité est passée au crible d'une réflexion critique. La séance sur les nouvelles théories a fait ressortir l'insuffisance des cultures africaines en démocratie, les survivances d'une stratification inégalitaire, des croyances archaïques qui ligotent les mentalités et les difficultés d'institutionnalisation de sociétés laïques et égalitaires. La tentation totalitaire ou le poids de la morale religieuse dans sa volonté de contrôler le ventre des femmes a suscité des débats passionnés.

- *Sphère privée et économie domestique.* Qu'est-ce que les utopies et les grandes théories politiques comme le socialisme, le marxisme ont légué aux gouvernements et sociétés africains? La question mérite d'être posée car beaucoup de partis politiques, gouvernements et leaders africains depuis les indépendances se sont réclamés du socialisme, du socialisme africain, du marxisme. Or, en comparant le contenu des discours et grandes théories politiques, l'on observe un déphasage avec les réalités que vivent les femmes africaines: les moins instruites, les plus faibles économiquement, ont rarement accès aux sphères de décisions, dans un espace public où leur présence est problématique. Elles sont victimes de violence dans la sphère privée, malgré leur rôle grandissant dans l'économie domestique. Aussi paradoxal que cela puisse être, c'est le libéralisme qui pousse l'Africaine à conquérir de nouveaux droits: politiques, économiques, et sociaux.
- *Crise de la masculinité et violence.* La crise économique, et celle des valeurs modifient profondément les rapports sociaux de genre sans remettre en question la division sexuelle du travail. Les hommes, en Afrique, ne sont pas prêts à assumer de nouvelles responsabilités dans l'espace domestique, malgré leur perte d'initiative. La fragilisation du statut des hommes est liée à une multiplicité des rôles et des identités. D'autre part, malgré les bonds prodigieux faits par la technologie et la science, l'Africaine n'est pas du tout libérée de la rudesse des tâches ménagères. Dans un environnement écologique de plus en plus hostile, la recherche de l'énergie, de l'eau potable lui prend énormément de temps. Devant ces contradictions, l'homme use et abuse de la violence dans la sphère privée comme dans la sphère publique (lieux de travail, par exemple). Pour l'émergence d'une éthique de la paix et de la justice sociale, les associations de femmes ont un rôle déterminant à jouer.
- *Du féminisme d'État.* Un bilan du féminisme d'État a été fait à partir des réformes légales et institutionnelles de plusieurs pays africains, mais aussi du rôle des organisations de femmes proches des cercles du pouvoir. Partout en Afrique, on a noté, à partir des années 70, l'émergence de mécanismes nationaux pour intégrer les femmes dans le processus de développement. On a beaucoup insisté sur le rôle des instruments juridiques ratifiés par nos États sur le plan international. On s'est, par ailleurs, interrogé sur l'impact de l'action des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds. Il en est ressorti que la dispersion des lieux de décision, le manque de coordination des actions, les différences d'approches et de méthodologies expliquent la faiblesse des résultats et l'inefficacité des programmes en faveur des femmes.

Ces idées clé montrent toute la richesse du débat qui a eu lieu au cours de l'Institut sur le genre et qu'il est difficile de reproduire ici, dans sa totalité. Au-delà des rapports sociaux de genre, les discussions ont beaucoup porté sur l'apport du féminisme au monde des idées, à l'humanisme et à l'idéal d'un monde

plus juste et épris de paix. Quel a été l'apport spécifique des lauréats en relation à cette réflexion?

Analyse des propositions des lauréats

Les moments les plus intéressants restent les discussions autour des propositions de recherche des lauréats qui comportaient des variables liées à:

- *La perspective historique.* Au moins quatre lauréats s'inscrivent dans une tranche chronologique remontant au XIXe, voire la période précoloniale (voir chapitres 3, 4 et 5).

Pour toutes ces propositions, nous n'avons pas manqué d'insister sur les ruptures chronologiques (période précoloniale, États coloniaux, la résistance, l'accession à l'indépendance...) en demandant aux lauréats de s'intéresser à ce qui change. En outre, il faut être attentif à l'ordre symbolique de la sujétion en cherchant à déconstruire les rapports entre l'ordre des discours et l'ordre des choses où les dominations prennent leur légitimité. Certaines propositions ont permis de saisir le caractère patriarcal de la colonisation comment l'ordre colonial a-t-il contribué à subvertir les rapports sociaux de l'Afrique précoloniale qui a accordé à la femme, par le biais du matriarcat et du système matrilineaire de transmission des droits, une place importante (voir chapitres 3 et 5). D'autres propositions ont suscité des discussions d'ordre sociologique très pertinentes (voir chapitre 1).

Ces différentes propositions tournent autour des mutations qu'on voit s'opérer sur le continent africain et qui se fondent sur des enquêtes de terrains et études de cas précis. Y apparaissent la problématique du travail des femmes, leur rôle dans l'économie domestique, l'impact de la dégradation de l'environnement sur leur devenir ainsi que la migration des hommes, les enjeux liés à l'éducation sexuelle en Afrique, le rôle des associations de femmes. Tous ces lauréats placent leur réflexion dans le contexte des années 80, lorsque la plupart des États africains ont commencé à expérimenter les politiques d'ajustement structurel, qui malheureusement n'ont eu comme conséquence à court et moyen termes qu'un approfondissement de la pauvreté, la disparition des classes moyennes, la précarisation de l'emploi, le recul de la scolarisation et le délabrement des infrastructures médico-sanitaires. Dans ces conditions, les femmes et les enfants demeurent les couches les plus défavorisées.

Les études politiques et juridiques ont permis de jauger le statut constitutionnel et juridique de la femme, ainsi que la participation à la gouvernance (voir chapitres 2 et 6).

Ibrahim Mouiche pose un problème très important, celui de l'absence des femmes dans le commandement territorial, là où le pouvoir est en contact direct avec les populations et où doit s'opérer le changement des mentalités. On s'est beaucoup interrogé sur le pourquoi de cette situation qui remonte à la période

coloniale. La proposition de Ella sera élargie à l'étude de la violence au sein de l'espace domestique. Ella permet de voir toutes les limites du droit face à un problème très complexe, celui de la violence conjugale. La question des preuves est un obstacle objectif à toute action juridique dans ce cas. Les femmes ont du mal à ester en justice. Comment contourner la pression sociale et l'inaccessibilité du droit par les femmes totalement dépourvues d'instruction? C'est à ce niveau que doit intervenir le rôle des organisations et associations de femmes.

Après cette analyse de la dichotomie entre sphères privée et publique sur la longue durée, nous voudrions revenir sur deux aspects qui nous semblent essentiels parce que relevant du domaine de ce que les marxistes appellent la «superstructure»: la religion et la production culturelle et se situant au cœur du débat «Hommes/femmes entre sphère publique et sphère privée», deux éléments structurants de la violence symbolique.

La problématique de la religion: exemple de l'islam

L'importance de cette problématique est liée au contexte actuel de globalisation d'une part et l'actualité de la situation de la femme dans les religions d'autre part, particulièrement la religion musulmane. Nous ne reviendrons pas sur l'impact de l'islam sur les sociétés africaines marquées par son ancienneté et son expansion. L'actualité du débat réside dans la situation récente des femmes afghanes, mais aussi l'affaire dite «Safiya Hussayni», du nom de cette Nigériane condamnée à être lapidée pour «délit» d'adultère. Mais grâce à la mobilisation des organisations de droits humains et des associations de femmes, de la Communauté internationale tout entière, cette femme a pu être acquittée et échapper ainsi à une mort humiliante. Dès lors, la question des droits humains en islam devient plus que jamais cruciale. Qu'en disent le Coran et la Sunna? le droit musulman?

Depuis la révolution iranienne en 1979 et l'instauration de la République iranienne, commencent à s'affronter une vision avec «des schémas réducteurs de l'islam considéré par les Occidentaux comme un tout monolithique, immuable dans le temps et statique dans l'espace»¹ et des positions de fondamentalistes complètement hermétiques à toute concession à l'endroit des libertés individuelles. Dans ces conditions, la situation de la femme devient un enjeu de taille.

En réalité, la volonté des femmes musulmanes d'accéder à une liberté d'expression et une participation accrue dans la vie active ouvre la réflexion sur ses conditions d'existence. À ce sujet, on note des faits constituant une rupture véritable. La publication de l'ouvrage de Fatima Mernissi, *Le Harem politique. Le Prophète et les femmes*, reste un repère dans la nouvelle pensée féministe en pays musulmans. Même si l'origine du féminisme «d'essence musulmane» remonte, au XIXe siècle en Égypte,² il faut reconnaître que les lecteurs francophones découvrent avec Mernissi une théorie autre que celle qui marginalise la femme dans l'islam. Mais, depuis la crise des années 80, des événements remettent au devant de la scène l'exigence d'une réflexion sur les droits humains dans l'islam

car la réalité sociologique est telle qu'on n'arrive plus à dissocier ce qui relève des scripturaires, de la manipulation ou de l'interprétation tendancieuse. C'est cette situation de confusion qui donne un sens à l'exégèse féministe car il s'agit de forger les armes pouvant aider la femme musulmane à se libérer davantage. Parmi ces tenants de l'interprétation féministe, on peut citer Riffat Hassan qui a centré ses travaux sur le Coran ainsi, elle a traité des sujets tels que: «The Qur'an and Reproductive Health of Women The Qur'an and Sexuality The Qur'an and Care Responsibilities», etc.³

Il est évident que des musulmans, à travers une certaine lecture de leurs textes et de leur droit, organisent une dissymétrie entre l'homme et la femme. Le sort mineur de la femme en pays musulman est-il lié à cette dissymétrie ou à une modernisation anarchique de la société?

L'islam devient ainsi une religion où l'accent est mis sur la pudeur, la «couverture» de la femme, la ségrégation sexuelle pour des raisons qui ne sont pas toutes, à proprement parler, religieuses. Elles tiennent aussi à l'histoire des sociétés pré-islamiques, à la tradition tribale et patriarcale. La modernisation sociale et politique des pays musulmans a contribué à faire sauter cette cloison entre l'homme et la femme qui, à ce point, est typique à l'islam. L'un des premiers effets—et le plus spectaculaire—a été l'irruption des femmes dans un espace public exclusivement réservé et dominé par les hommes.

Cette irruption a été la source d'une double angoisse.⁴ Celle des hommes, d'abord, pour qui cela équivaut à une castration. Ils craignent de voir des femmes venir leur faire concurrence dans un espace public qu'ils sont désormais obligés de partager avec elles. Mais c'est un phénomène angoissant aussi pour les femmes «traditionnelles», inquiètes de voir les femmes modernes dérober la légitimité de leur rôle ces femmes ont tout à perdre d'une désacralisation de ces rôles familiaux.

L'effet principal de la modernisation a été la désagrégation des structures communautaires traditionnelles, de la structure villageoise, en particulier, bouleversée par la réforme agraire ou par le petit capitalisme qui «individualise» la propriété. Le seul lieu de sécurité mentale qui demeure est la famille. Or ces femmes qui s'insurgent contre l'injustice de leur condition sont sœurs, épouses, cousines, amies. Elles revendiquent une émancipation, mais se sentent aussi comptables de l'avenir de ce dernier lieu de sécurité qu'est le noyau familial, l'ultime lieu où, dans la société musulmane, on ose encore se confier aux uns et aux autres. Comptables et aussi un peu coupables de défendre une vision émancipatrice de la société qui met en cause le modèle patriarcal, mais aussi un mode de stabilité familiale. De ce point de vue, la femme vit une certaine schizophrénie et c'est ce qui explique d'ailleurs la présence de femmes affirmant leur ancrage aux valeurs fondamentalistes.

Tant que l'islamisme est minoritaire dans un pays musulman, il rassure l'homme et la femme dans leur rôle traditionnel, dont la légitimité est religieusement ren-

forcée. Il offre même une certaine possibilité aux jeunes femmes des couches populaires de sortir—voilées bien sûr—dans l'espace public, donc de concevoir un idéal de relative liberté et d'émancipation. Mais là où l'islamisme est en situation de pouvoir, l'une de ses premières mesures est d'étouffer ces vellétés et d'imposer une régression—au moins au plan juridique—de la condition féminine, à des fins politiques, et au nom d'un islam qui imposerait la «soumission de la femme» à Dieu.

Ainsi aboutit-on, quand l'islamisme est au pouvoir, à cette sorte de bipolarisation: d'un côté une régression du statut juridique des femmes de l'autre une exacerbation de la prise de conscience de leur oppression. Cela crée un état de tension extrême, vite insupportable, entre les autorités religieuses, qui s'en tiennent à une interprétation littéraliste de textes et des femmes qui cherchent à s'émanciper. La situation de l'Afghanistan montre toute la confusion qui règne car il est difficile d'égrener tous les tabous machistes décrétés par le mollah Omar et ses affidés à partir de 1996. Mieux, il est quasiment impossible de démêler ce qui ressort d'une version dévoyée de l'islam et de la tradition patchoune la plus antique dans cet obscurantisme bien trempé.

Qu'en est-t-il réellement? Peut-on fonder cette vision sur le droit musulman qui est la référence la plus évoquée lorsqu'il s'agit de la situation de la femme?⁵ Venu de la Péninsule arabique, le droit musulman a été calqué sur le modèle de type tribal et patriarcal alors dominant, sur la prééminence du groupe de lignée agnatique, la parenté par le mâle et le privilège de la masculinité. Ce droit est issu à la fois de l'islam, de son texte et de tout ce qui fut alors emprunté, pour les besoins de la communauté naissante, aux coutumes pré-islamiques, à celles des groupes sémites et au groupe talmudique.

Son champ s'étendra à d'autres contrées et s'enrichira de l'apport culturel des peuples conquis et acquis à l'islam. La focalisation sur la Shari'a mérite que l'on s'y arrête.

Dans sa traduction, *Shar'ia de shar'* signifie la «Loi sacrée» le *fiqh* ou la science de la *shar'ia*. Selon un des plus grands spécialistes, Joseph Schacht auteur d'un ouvrage de référence intitulé *Introduction au droit musulman*, «La Loi islamique résulte de l'examen minutieux, entrepris du point de vue religieux, d'un champ juridique hétérogène, puisqu'il recouvrait les divers éléments des lois de l'Arabie et de nombreux apports des peuples des territoires conquis. L'ensemble fut unifié en étant soumis au même type d'examen, dont les conséquences variaient beaucoup, étant presque inexistantes dans certains domaines, et, dans d'autres créant de nouvelles institutions». Excellente approche de la *Shari'a*! Le Coran est une source de la *Shari'a* mais il n'existe pas un ouvrage intitulé *Shar'ia*! Des livres de *fiqh* ont été produits au cours de l'histoire: la *Muddawana* de Sahnun, la *Muwatta* de son maître Malik, le *Kitab al Umm* ou la Somme de Shafi'i, le *Mukhtasar* de Khalil ou même plus près de nous, l'œuvre de Suyuti ou le *Miraj as-Suud* d'Ahmad Baba de Tombouctou...

La *Shari'a* est souvent mise au-dessus du dogme, même si elle n'est constituée que par l'ensemble des prescriptions de la Loi qu'étudient les *fuqaha* (*fiqh* étant souvent traduit par jurisprudence). Cette situation prête souvent à confusion. Selon Sana Benachour, historienne tunisienne: «Cette complexe et progressive construction de droit sera brutalement stoppée au IV^e siècle de l'hégire (au XI^e)». Sur quelles bases scripturaires (Coran, Sunna) ou coutumières cette division sexuelle a-t-elle pu s'établir? Le droit musulman est le droit des docteurs de la loi et des savants exégètes. Il s'est mué en droit immuable et sacré, entretenant par-là le mythe de son absolue identité aux prescriptions de sources sacrées. C'est de cette construction que participe le droit du statut personnel, dont le contenu est définitivement fixé, il y a mille ans. Les docteurs de la loi ont fait de la polygamie, des châtiments corporels, de l'autorité de l'homme sur les femmes et des inégalités des parts successorales la loi de Dieu et son prophète, la *Shari'a*.

Or ce modèle n'a pas résisté aux nécessités sociales de la régulation juridique. En attestent les dérogations introduites par les pratiques et coutumes locales: les *naqf* ou *habous*, au motif de la «fermeture de la porte de l'*ijtihad*», autrement dit de la clôture de l'effort législatif et de l'interprétation doctrinale. Le droit du statut personnel—le droit de la famille—participe de cette logique. Il perpétue le modèle traditionnel de la famille patriarcale, agnatique et polygame, au sein duquel les femmes représentent l'honneur de la tribu, le vecteur de la reproduction du groupe et de son rayonnement social (les alliances matrimoniales). Les droits et les devoirs sont donc conçus en fonction d'une division sexuelle des rôles, donnant la prééminence au père, à l'époux, au frère, au fils et plaçant les femmes sous contrôle masculin.

Face à une vision devenue dogmatique, ce modèle a fini par se momifier et se raidir. Il est appliqué encore aujourd'hui dans ses institutions et valeurs traditionnelles—polygamie, répudiation, tutelle matrimoniale, inégalité successorale, devoir d'obéissance—à des sociétés dans lesquelles, malgré les changements de tous ordres, la question féminine est érigée en domaine réservé où nul ne peut entrer sans y être autorisé. Mieux, dans les sociétés africaines où la culture, en raison des survivances fondées sur le matriarcat, avait accordé un statut enviable à la femme, les remises en cause se font au nom de la religion musulmane. Les femmes restent assignées à un statut secondaire. Au mépris de la réalité et des principes d'égalité citoyenne reconnus par les lois et les Constitutions, les mécanismes de la discrimination ont été introduits.⁶ Il reste un décalage profond entre un droit traditionnel et les nouvelles réalités sociales, comme le partage des responsabilités avec les hommes, la participation des femmes au développement économique, leur contribution aux charges et à l'entretien de la famille. Ce dualisme oppose enfin jusqu'à l'absurde, la sphère publique—droit au travail, libertés publiques, droit de vote—et la sphère privée—maintien du modèle traditionnel de la famille patriarcale.

Et pourtant tout n'est pas qu'arriération dans les sociétés musulmanes. À côté des expériences socio-historiques les plus marquantes de marginalisation et de soumission de la femme, il existe des expériences d'émancipation qui reposent sur une interprétation féministe des textes scripturaires. Dans ce sens, deux questions restent majeures: la problématique de l'interprétation et la vision islamique des droits de l'homme. Naturellement, l'enjeu majeur est celui de l'État laïque dans le monde musulman avec trois moments importants qui construisent la cohérence des approches à propos des droits humains. «L'enracinement et ses traditions, la modernité et sa conscience, l'éthique ou l'exigence d'un temps nouveau et ses impératifs dans le débat sur la liberté» pour reprendre la terminologie d'Emmanuel Hirsh⁷ car il s'agit de relier la théorie des droits humains et la quête de la liberté chez la femme.

La production culturelle chez la femme comme enjeu de sa place dans l'espace public

Pour appréhender cette problématique de la femme dans la production culturelle, on peut évoquer sa relation avec l'image, par exemple. Dans des pays comme les nôtres, on commence seulement à remplir les conditions d'émergence d'une production culturelle chez les femmes. Comme les Européennes, les Africaines ont pu bénéficier des luttes féministes des années 60 et surtout des différentes conférences dédiées aux femmes sur le plan international. «Le Mouvement de libération des femmes (MLF) a surgi de la conjonction singulière de deux séries historiques: les mouvements de mai 68 (contexte sociopolitique immédiat) et la lente évolution le long du siècle du rôle des femmes dans la vie sociale et culturelle. Tout se passe comme si elles découvraient soudain et en même temps leur force et leur aliénation».⁸

Cette réflexion concernant les femmes occidentales demeure plus vraie en ce qui concerne la femme sous nos cieux d'Afrique. L'expression «l'espace public» est d'utilisation très récente. On a souvent tenté de réprimer la prise de la parole par une manipulation des traditions et religions. La femme, la grande absente de l'arbre à palabres a souvent été exclue des espaces où les décisions importantes se prenaient. Seulement, son corps lui a servi de site pour imprimer ses désirs, volontés et pulsions: ainsi la danse, l'habillement, la démarche, le regard mais aussi son univers ont souvent aidé la femme à extérioriser le fond de sa pensée par exemple, le coup de pilon, la chanson chez la mère berceuse ou la femme au moment des cérémonies familiales, etc.

Quant à sa rencontre avec l'image, au sens où nous l'entendons, il s'agit là d'un phénomène récent même si nos sociétés ne sont pas dénuées d'un sens esthétique. Ainsi la décoration des cases en argile, le tatouage sur les lèvres, gencives et différentes parties du corps, le henné sur la paume des mains ou aux pieds, les motifs des tissus teints et pagnes tissés témoignent de la diversité et de la richesse de l'inspiration au féminin.

La place de la femme dans l'expression artistique à l'instar du cinéma et des arts plastiques est surtout liée à un contexte où elle essaie de poser ses préoccupations. Même si en Afrique le taux d'analphabétisme chez les femmes sénégalaises est très important, néanmoins un pourcentage important parmi elles excelle dans tous les domaines d'études et servent de locomotive: si les aînées ont été institutrices, sages-femmes ou maîtresses d'économie familiale, aujourd'hui les plus jeunes assurent la relève de cette génération d'élites au féminin et font de brillantes carrières de juristes, de professeurs, d'ingénieurs, de médecins, de journalistes, d'entrepreneurs, etc. Elles sont écrivains, essayistes et capables d'élaborer une pensée structurée et tout à fait autonome avec souvent une reconnaissance internationale. Sur le plan politique, le Sénégalais reste très conservateur et n'est rassuré que par les femmes qu'il contrôle parfaitement et de différentes manières. Des efforts restent à faire car il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs.

Si on prend le cas d'un pays comme le Sénégal, malgré le discours religieux ambiant déjà évoqué, des changements sont en train de s'opérer aussi bien dans ce domaine que celui relevant du culturel (cf. tous les débats entretenus autour des rapports entre la femme et la religion et le refus de la manipulation: les femmes, en dépit de leur foi profonde, restent très lucides). Ensuite, le Sénégal, dès son accession à la souveraineté internationale en 1960, plaça la culture au cœur du développement. Ainsi pour le premier Président du Sénégal indépendant, Léopold Sédar Senghor: «la culture fut au début et à la fin du développement».⁹ La dynamique culturelle de l'État du Sénégal connut son point culminant avec le 1er Festival mondial des arts nègres en avril 1966. Le Sénégal se détermina très vite comme un pays-phare dans le domaine du cinéma, du théâtre, des arts plastiques, etc. Comment les femmes ont vécu tout cela et quel est leur apport? C'est ce que nous allons essayer de voir maintenant en prenant l'exemple du cinéma et des arts plastiques.

En Afrique, l'art était surtout d'essence fonctionnelle. Les sociétés agraires où la femme, à travers le matriarcat,¹⁰ joua un rôle déterminant, les sculptures et masques ont participé à traduire les croyances religieuses comme supports pendant les rituels. En Occident, dans le domaine artistique, le frein le plus spécifique était l'idée que le génie est exclusivement masculin. Développé progressivement depuis la Renaissance parallèlement à l'élaboration d'une hiérarchie entre les formes d'art, le concept de génie est censé expliquer la création artistique et sa qualité. On pensait qu'un artiste avait du génie dès sa naissance. Il s'agit là de la conception occidentale de l'art, alors qu'en Afrique l'art avait une autre fonction. La femme n'est pas totalement absente de l'imaginaire social.¹¹ Ce qui explique, lorsque les conditions le permettent, l'émergence et la consolidation de la créativité au féminin. Parmi ces conditions, on peut évoquer: l'éducation, l'existence d'un temps de loisirs et de moyens matériels, mais surtout une certaine rupture dans la manière de gérer ses rapports sociaux et son temps.

Ainsi après plus de 100 ans de cinéma mondial, 50 ans de cinéma africain et 30 ans de télévision en Afrique, si les femmes africaines aiment être vues au cinéma, si elles aiment être filmées, elles brillent encore par leur absence derrière la caméra. En effet, en Afrique plus que partout ailleurs, le cinéma est essentiellement un fait masculin. Hormis quelques pionnières comme Safi Faye du Sénégal, Sema Baccar de Tunisie, ainsi que quelques-unes de la nouvelle génération comme Anne Mugai du Kenya et Ingrid Sinclair du Zimbabwe, les femmes africaines ne signent leur présence au grand écran qu'à travers les rôles de comédienne, de monteuse, de scripte, de maquilleuse, etc. Ce qui signifie que même dans le domaine du cinéma, la femme tient bien son rôle de «ménagère» et que son accès aux postes de décision et à la maîtrise de l'outil technologique pose problème.

Dans le domaine des arts plastiques, l'identité féminine semble plus marquée et des artistes peintres, parfois de renommée internationale, se détachent. C'est le cas de la plasticienne sénégalaise Anta Germaine Gaye qui a eu à participer à différents salons sur le plan international. Elle développe des initiatives fort intéressantes comme l'organisation de façon régulière d'ateliers de peinture pour initier à l'esthétique de jeunes enfants il faut souligner qu'elle exerce le métier de professeur d'éducation artistique. Elle affirme que c'est dans la création artistique qu'elle s'épanouit après de rudes batailles pour faire admettre son choix à ses proches «Je pense» dit-elle, «que les faits sont probablement les mêmes pour moi que pour d'autres artistes. Nous arrivons à des résultats il suffit de voir le niveau des artistes ils ont eu la force de créer, ils ont en plus de leur générosité, cette aptitude naturelle qui les pousse justement de créer»,¹² explique-t-elle. Mais il faut surtout souligner que la crise économique, la crise des vocations traditionnelles naguère dévolues aux femmes contribuent à faire estomper les barrières entre les métiers d'hommes et ceux des femmes. Qu'expriment les femmes à travers leurs œuvres?

Toute problématique d'une écriture, y compris féminine, en Afrique, devrait avoir pour ambition de répondre à une série de questions fondamentales. Comment s'opère le passage d'une narration orale ou écrite à une narration audiovisuelle? comment passe t-on de l'acte de raconter verbalement à celui de raconter en montrant? qu'est-ce que la visualisation d'un récit? quel est le statut des images et des sons dans un film narratif? S'agit-il d'une illustration objective? Qui voit les images? Il est évident qu'une femme a une manière particulière de traiter de la polygamie: exemples de «Puk Nini» de Fanta Régina Nacro du Burkina Faso ou «Femmes et Ménages» de Fabineta Diop du Sénégal, de la maternité ou de l'excision (tout le tollé soulevé par le documentaire d'une cinéaste tchadienne victime d'une *fatwa* la condamnant à mort dans son propre pays, il y a quelques années).

Dans le domaine des Arts plastiques, les mêmes préoccupations demeurent. Anta Germaine s'est illustrée par les portraits de femmes montrant toute leur

splendeur, élégance et a remis en cause cette situation qui fait jusque-là que seuls les hommes sont capables de trouver en la femme sa muse et son sujet esthétique. La femme n'a pas seulement à revendiquer sa place ou à exprimer sa souffrance, elle doit aussi s'évertuer à valoriser ce qu'elle a de plus beau en elle.

Conclusion

À travers cette introduction, nous avons tenté d'évoquer, au-delà de la dichotomie sphères privée et publique, deux sujets qui illustrent parfaitement la dialectique «hommes et femmes» dans les deux espaces et toute la difficulté à fonder une égalité en droits: il s'agit de la religion et la production culturelle, à côté des thèmes abordés au cours de l'Institut sur le genre, 1998. Toute la passion que soulève une religion comme l'islam mais aussi sa place dans la psychologie collective justifient amplement la place qui lui est réservée. Pour ce qui concerne la créativité, la promotion de la femme passe par l'éclosion de son génie créateur et ses capacités à intégrer le domaine de l'abstraction à travers les images elle n'exprime pas seulement son angoisse existentielle mais sa vision de la beauté. Pour y arriver, elle a souvent besoin de convaincre ses proches en s'appuyant sur ses ressources intérieures. Elle finit par convaincre par la qualité de ses œuvres fondée sur une certaine générosité mais aussi la lucidité et le réalisme.

Notes

1. *L'Islam dans le Monde*. Dossier établi et présenté par Paul Balta. Collection la Mémoire du Monde, Paris, 1986. p. 10.
2. Cf. Margot Badran, 'The Origins of Feminism in Egypt' In *Current Issues in Women's History* by Arina Angerman, GeerteBinnenia, Annemiekerkennen, VeticPoets and Jacqueline Zirkzec, London Routledge 1989. Margot Badran, *Feminists, Islam, and Nation. Gender and the Making of Modern Egypt*, Princeton, 1984.
3. Il faut aussi signaler que le réseau *Femmes vivant sous loi musulmane* a procédé ces dernières années à un important travail de collecte de textes, de témoignages pour doter les activistes d'informations, à côté du travail de lobbying. Le travail de l'Américaine Amina Wudud est très novateur sur ce sujet (*Qur'an and Women: Reading the sacred Text from a Perspective of a Woman*, Oxford University Press, NY, 1999). Dans son introduction, Amina Wudud pose ainsi les termes de son projet et les objectifs qu'elle veut atteindre: «My objective in undertaking this research was to make a 'reading' of the Qur'an that would be meaningful to women living in the modern era. By 'reading', I mean the process by reviewing the words and their context in order to derive an understanding of the text.
4. Fatima Mernissi a consacré l'introduction de son ouvrage, *Le harem politique*, à l'analyse de cette problématique.
5. Cf, Benachour, S., «Un modèle patriarcal et polygame qui a fini par se momifier», *Le Monde*, L'islam et les femmes, 02 mars 2002.

6. Un des meilleurs exemples à ce sujet reste le «Code de la famille sénégalaise» voté en 1972 dans lequel par esprit de conciliation, des éléments discriminatoires largement dépassés par la réalité continuent encore à subsister.
7. Emmanuel Hirsh, 1984, *Islam et droits de l'homme*, Paris, p. 3.
8. Marcelle Marini, 1992, «La place de la femme dans la problématique culturelle. L'exemple de la France», in *Histoire des Femmes, le XXe siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, Paris, Plon, p. 275.
9. Penda Mbow, 2002, «La politique culturelle de Léopold Sédar Senghor à partir des années 1960», in *Léopold Sédar Senghor, Africanité-Universalité*, sous la direction de Jacques Girault et Bernard Lecherbonnier. L'Harmattan/Université Paris 13, p. 235-254.
10. En dépit des réserves suscitées par l'utilisation du concept «matriarcat», il reste très commode lorsqu'il s'agit de définir une certaine identité négro-africaine. Il est difficile de nier le rôle que la femme a joué dans la sédentarisation depuis le Néolithique, la sélection des plantes et dans notre système agraire.
11. Anne Hugonnet, 1992, «Femmes et image: apparence, loisirs, subsistance», in *Histoire des femmes, le XIXe siècle*, sous la direction de Geneviève Fraisse et Michèle Perrot, Paris, Plon, p.254.
12. «Couleurs éclatantes sur les cimaises», le quotidien *Le Soleil* du 23 août 2001.